

# Mon fils retourner chez son pére

## Par monkaya, le 02/10/2008 à 09:12

bonjour

je suis divorcée depuis avril 2006 et j'ai la garde de mon fils de 14 ans,la residence etant fixée chez la maman

mon ex mari reside a 150 kms de chez moi,donc dans un autre departement mon fils veut aller au college dans le village de mon ex mari,en revenant les week end et les vacances scolaire chez moi

je ne m'y oppose pas car sur le jugement de divorce ,le droit de visite est libre mon soucis est de savoir si je peux garder mon fils ,avec moi pour la securité social et pour la caf

doit on changer la residence de l'enfant? je vous remercie de me repondre cordialement

#### Par jeetendra, le 02/10/2008 à 10:19

bonjour, j'ai un peu de mal à vous comprendre, qu'est ce que vous souhaitez concrètement : que votre ex mari bénéficie d'une [fluo]garde partagée ou résidence[/fluo] [fluo]alternée[/fluo] à ne pas confondre avec la résidence exclusive de votre enfant de 14 ans fixée chez vous et un droit de visite et d'hébergement au profit de votre ex mari.

Si votre ex mari obtient officiellement la résidence alternée, il aura également droit à la moitié des aides de la caf, une réduction de la pension alimentaire qu'il vous verse, si il obtient [fluo]la garde exclusive[/fluo] de votre enfant de 14 ans qui pourra etre entendu par le juge aux affaires familiales, vous ne disposerez plus que d'un droit de visite et d'hébergement, plus

d'aide de la caf, plus de pension alimentaire, cordialement

#### Par monkaya, le 02/10/2008 à 13:48

je desire savoir si je peux laisser mon fils aller a l'ecole dans le village de mon exmari sans changer quoi que ce soit au niveau juridique,donc sans passer devant le juge je precise que mon ex mari est d'accord pour tout et qu'il n'y a pas de pension alimentaire ,et que mon fils serait chez moi le week end et les vacances scolaires sommes nous dans la légalitée?

merci pour toute votre attention

Mme Gout

# Par jeetendra, le 02/10/2008 à 14:04

re-bonjour, tant que vous pouvez avec votre ex faire les choses en parfaite entente il n'y a pas de problème, mais rédiger quand meme par écrit votre arrangement on ne sait jamais, bon après midi à vous

## Par monkaya, le 03/10/2008 à 08:26

bonjour je vous remercie pour votre reponse et votre rapidité je vous souhaite un bon week end Mme Gout